

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

30 septembre 2025

Lors de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingtième jour d'août deux mille vingt-cinq (20/08/2025) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles et préfète;
Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle;
Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;
Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;
Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville.
Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Caroline Clément, préfète et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La préfète, Caroline Clément, déclare l'ouverture de la séance à 19 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

Re 25-09-200

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Confirmation d'embauche pour le poste de technicien en évaluation foncière commercial;
4. Autorisation de créer un nouveau poste de conseiller.ère à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants;
5. Fonds régions ruralité (FRR) :
 - a) Volet 4 – Vitalisation :
 - i. Recommandations du comité de vitalisation;
 - b) Volet 2 et 3 – Développement territorial et vitalisation :
 - i. Adoption du cadre d'intervention;
6. Autorisation de signer un contrat notarié avec Xylo-Carbone inc. pour la vente et la cession de deux terrains dans le parc industriel régional;

7. Varia (si tous les maires sont présents);
8. Questions de l'assemblée;
9. Levée de l'assemblée.

Confirmation d'embauche d'un technicien en évaluation foncière commercial

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de technicien en évaluation foncière commerciale;

CONSIDÉRANT que Mme Sonia Richard, qui occupe actuellement le poste de technicienne en évaluation foncière résidentielle a manifesté son intérêt pour le poste;

CONSIDÉRANT que Mme Richard détient des qualifications pour mener à bien le mandat de ce poste;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Re 25-09-201

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de confirmer l'embauche de Sonia Richard au poste de technicien en évaluation foncière commerciale, aux conditions déjà établies dans la lettre d'embauche et d'autoriser le remplacement de Mme Richard au poste de technicien en évaluation foncière résidentielle.

Autorisation de créer un nouveau poste de conseiller.ère à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants

Ce point a déjà été traité en mai 2025 par la résolution numéro 25-05-108.

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

Volet 4 – Vitalisation : Recommandations du comité de vitalisation

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l'entente concernant le Fonds Régions et Ruralité, volet 4 - soutien à la vitalisation (FRR - volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

Re 25-09-201

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité de vitalisation pour les dossiers suivants :

FRRV4-25-14 – Construction d'une patinoire extérieure à St-Séverin : 100 000 \$, 39 % du projet;

FRRV4-25-20 – Agrandissement et modernisation des équipements au camping Mis-MeK communautaire : 57 838.35 \$, 83 % du projet;

FRRV4-25-21 – Réfection de la terrasse du restaurant et l'ajout d'un gazebo de l'Épave à Grandes-Piles : 100 000 \$. 77 % du projet.

Volet 2 et 3 – Développement territorial et vitalisation : Adoption du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire

CONSIDÉRANT que le 21 mai dernier, par sa résolution numéro 25-05-112, la MRC de Mékinac autorisait la préfète à signer à signer l'entente de Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR) soumise par la ministre des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT que l'entente Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR) a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion d'un montant provenant du Fonds régions et ruralité et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités de la MRC lorsque, dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), elle met en œuvre ses priorités régionales et adapte des activités gouvernementales à ses particularités régionales;

CONSIDÉRANT qu'une des conditions de l'entente est d'élaborer et d'approuver le Cadre d'intervention qui a pour objectif de définir et de diffuser une vision de développement pour le territoire de la MRC de Mékinac accompagnée des priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le FRR Volet 2 et 3 – Développement territorial offre à la MRC un levier financier pour permettre d'agir sur ses priorités de développement;

CONSIDÉRANT que le cadre d'intervention est un document de planification par lequel la MRC identifie ses enjeux et détermine ses priorités d'intervention pour favoriser la vitalité économique, culturelle, sociale et environnementale de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'au cours du premier trimestre de 2025, la MRC a réalisé une démarche de planification stratégique en développement économique;

CONSIDÉRANT qu'en octobre 2022, la MRC adoptait son plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC) 2022-2032;

CONSIDÉRANT que la MRC bonifie actuellement son PACC en intégrant la gestion des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT le lac-à-l'épaule que les maires de la MRC ont tenu le 26 août dernier dont le but était de réviser les priorités régionales;

CONSIDÉRANT le cadre d'intervention présenté par M. Alexis Rheault, coordonnateur à la vitalisation et aux communications;

Re 25-09-202

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- d'adopter le cadre d'intervention pour la vitalité du territoire tel que présenté, de le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de le déposer sur le site internet de la MRC;
- d'adopter les priorités annuelles suivantes qui sont plus amplement détaillées dans le cadre d'intervention :
 1. Qualité de vie et services de proximité;
 2. Main-d'œuvre et relève;

3. Habitation, attractivité et démographie;
4. Tourisme et mise en valeur du territoire;
5. Innovation et développement des entreprises;
6. Soutien et sécurisation de la vie communautaire;
7. Transition écologique et adaptation aux changements climatiques.

Autorisation de signer un contrat notarié avec Xylo-Carbone inc. pour la vente et la cession de deux terrains dans le parc industriel régional

CONSIDÉRANT que l'entreprise Xylo-Carbone inc. située dans le parc industriel régional a un projet d'expansion de grande envergure;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-03-31 adoptée le 15 mars 2017 qui acceptait de céder pour la somme de 1 \$ le lot numéro 4 401 188 situé à Hérouxville dans le parc industriel régional étant un lot contigu à l'entreprise Xylo-Carbone inc.;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 25-06-142 adoptée le 18 juin dernier concernant une offre de vente à Xylo-Carbone pour une partie du lot numéro 4 400 229 situé à Saint-Tite dans le parc industriel régional contigu à l'entreprise;

CONSIDÉRANT que Xylo-Carbone accepte toutes les conditions de l'offre de vente et qu'il souhaite exercer son droit d'acquisition sur le lot 4 401 188 et une partie du lot 4 400 229;

CONSIDÉRANT que la partie du lot numéro 4 400 229 doit être cadastrer avant la transaction;

Re 25-09-203

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser l'embauche d'un arpenteur afin de faire cadastrer une partie du lot numéro 4 400 229 selon les grandeurs convenues avec l'entreprise et d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer tous les documents afférents à la vente et à la cession des deux terrains.

Questions de l'assemblée

Aucune question.

Levée de l'assemblée

Re 25-09-204

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Préfète

Greffière-trésorière